



Contrat d'inscription Année scolaire 2023-2024

Pour toute questions veuillez vous référer aux emails suivants:

- Inscriptions : inscriptions@arcamusica.com
- Finances et règlement d'écolages : finances@arcamusica.com
- Informations Générales : info@arcamusica.com
- Direction générale Arca Musica : direction@arcamusica.com

Informations de l'élève

Nom de l'élève	
Prénom de l'élève	
Date de naissance	
Adresse (rue, numéro, code postal, ville, pays)	
Numéro de téléphone (si l'élève en possède)	
Email (si l'élève en possède)	

Informations du Représentant Légal (si nécessaire)

Nom du représentant légal	
Prénom du représentant légal	

Si différente de l'adresse de l'élève, Adresse (rue, numéro, code postal, ville, pays)	
Numéro de téléphone	
Email	

Informations d'inscription

Cours souhaité	<ul style="list-style-type: none"> ● Instrument avec Atelier (instrument à préciser plus bas) ● Instrument sans atelier (instrument à préciser plus bas) ● Cours à la carte (instrument à préciser plus bas) ● Solfège ● Instrumentissimi (instrument à préciser plus bas) ● Baby-Maestro ● Toddler-Maestro ● Mini-Musiciens
Choix d'instrument	<ul style="list-style-type: none"> ● Piano ● Violon ● Violoncelle ● Clarinette ● Chant ● Harpe ● Guitare
Jours souhaité	
Professeur souhaité (veuillez vérifier selon le jours)	
Paiement des écolages souhaité (Mensuel, Trimestriel ou annuel)	

CONDITIONS GENERALES

Nous vous remercions de lire attentivement les conditions générales. Si vous avez des questions, nous nous ferons un plaisir de vous répondre par mail à info@arcamusica.com ou direction@arcamusica.com, par téléphone ou message au +41 78 914 80 85 ou +41 79 940 34 99

FRAIS D'INSCRIPTION ET FRAIS DE SCOLARITÉ

Arca Musica propose des inscriptions pour des cours particuliers dans les instruments suivant : Piano, Violon, Violoncelle, Clarinette, Harpe, Guitare (classique, électrique et basse) et Chant (classique, jazz et comédie musicale). L'école propose aussi des cours collectifs et ensembles tout au long de l'année, pour des étudiants de tous âges et de tous niveaux.

Les inscriptions pour tous les cours (exceptés les cours à la carte) se font sur une base annuelle, comme indiqué ci-dessous. Pour obtenir une copie du calendrier académique du semestre en cours, veuillez consulter le site www.arcamusica.com/a-propos-de-nous/calendrier

- Année scolaire: 34 semaines, de fin août-début septembre à mi-fin juin
- Frais administratifs annuels pour l'année scolaire 2023-2024 : 60 CHF payables une fois par an

Les frais de scolarité pour les cours particuliers, les cours collectifs et les ensembles sont indiqués avec chaque offre de cours. Les frais de scolarité ne couvrent pas le coût des livres de musique et/ou autres matériels d'étude. Les étudiants en cours particuliers doivent fournir leurs propres instruments sauf dans les cas du piano, de la harpe et des enceintes pour la guitare électrique et la basse.

Les cours particuliers peuvent commencer à n'importe quel moment de l'année. Des délais, des exigences préalables peuvent s'appliquer à certains cours et ensembles, et certains cours basés sur l'accumulation des connaissances peuvent ne pas accepter d'inscriptions après les premières semaines du semestre. Lors de l'inscription après la première semaine du semestre, les frais de scolarité seront calculés au prorata en fonction de la semaine d'inscription.

RABAIS

Les étudiants sont susceptibles de bénéficier d'un rabais dans les cas suivant :

- Réduction de 5% sur le plus bas montant d'écolage pour les familles à partir du deuxième enfant.
- Réduction de 5 % lorsque vous parrainez un ami, valable une seule fois par année académique et non cumulable en fonction du nombre de personnes parrainées. *Cette réduction s'applique uniquement à la personne qui n'a jamais été inscrite chez Arca Musica et qui s'inscrit en tant que nouvel élève grâce à votre parrainage.*

- Réduction de 5 % si vous réglez le montant de l'écolage annuelle avant le début des cours. (Début des cours le 1er septembre 2023). La réduction de 5% ne s'applique que pour une inscription effectuée jusqu'au 15 octobre de l'année scolaire en cours.

Veillez noter que les réductions ne sont pas automatiquement ajoutées aux factures et que les familles qui souhaitent bénéficier de réductions spéciales doivent contacter le bureau d'inscription AVANT de régler la facture en totalité.

Une fois qu'une facture a été réglée en totalité, les réductions ne peuvent pas être ajoutées et ne seront pas appliquées rétroactivement aux frais de scolarité.

Veillez noter : les réductions de frais de scolarité ne sont pas cumulables avec l'aide financière.

RESILIATION

La résiliation de l'inscription doit être signifiée le 15 juillet de l'année scolaire courante au plus tard, date du timbre poste faisant foi. Au-delà de cette date, l'équivalent de 50% de l'écolage annuel de l'année suivante, sur la base de l'écolage de l'année précédente, sera facturé. Sans renonciation écrite à la direction avant le 15 juillet, l'inscription est renouvelée tacitement d'année en année.

ASSURANCE

Arca Musica ne couvre pas les éventuels accidents ; chaque élève et accompagnant doit être couvert au bénéfice d'une assurance accident ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

ENCADREMENT

Les élèves sont en permanence encadrés par des professionnels lors des cours. Avant et après le cours, les élèves ne sont pas sous la responsabilité d'Arca Musica.

DISCIPLINE

Tout élément perturbateur ou mettant en danger sa personne ou les autres par un comportement inadapté, pourra être renvoyé après avertissement, sans prétention de remboursement. Un comportement inadéquat des accompagnants peut également amener au renvoi d'un élève, après avertissement.

MODIFICATION D'HORAIRE

Arca Musica se réserve le droit de modifier les horaires des cours, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. En cas d'incompatibilité avec l'horaire modifié, un remboursement sera proposé.

REGLEMENT DES ECOLAGES

COORDONNÉES DE PAIEMENTS

Vous pouvez effectuer les paiements des écolages de plusieurs manières :

- Grâce aux QR-factures que vous recevrez par mail ou via notre plateforme d'élève
- Par virement grâce aux coordonnées suivantes :

ARCA Entreprise Sarl
Route d'yverdon 8
1028 Préverenges
IBAN : CH 46 8080 8007 8784 2521 8
BIC-SWIFT: RAIFCH22

Nous vous remercions de bien préciser les informations suivantes si vous utilisez le compte bancaire au lieu des factures QR :

- Nom de famille correspondant à l'inscription
- Si vous payez pour le compte de quelqu'un ou si l'élève n'a pas le même nom de famille que vous

PLANS DE PAIEMENTS

Sauf dans les cas des cours à la carte, tous les écolages sont dû pour une année après l'acceptation de l'inscription.

L'école accepte les paiements et délivre des factures de manière **trimestrielle** et **annuelle**.

Si vous désirez payer de manière mensuelle, nous vous remercions de le préciser au moyen du formulaire lors de votre inscription.

Veillez noter que si vous manquez la date limite pour un paiement annuel, soit 7 jours ouvrables avant le début de vos cours, vous passerez automatiquement dans un plan de paiement trimestriel. Vous serez redevable du montant total sans réduction.

Les paiements sont dû 7 jours ouvrables après l'envoi de la facture.

RETARDS DE PAIEMENTS

Sur chaque facture se trouve une date de délai de paiement.

- Premier rappel : 15 jours après la date indiquée sur la facture, rappel non facturé
- Deuxième rappel : 30 jours après la date indiquée sur la première facture, rappel facturé 30CHF
- Troisième rappel : 45 jours après la date indiquée sur la première facture, rappel facturé 60CHF, dernière sommation avant inscription aux poursuites
- Quatrième rappel : 60 jours après la date indiquée sur la première facture, envoi de lettre recommandée prévenant l'inscription aux poursuites facturée 10CHF, rappel facturé 100CHF, frais de poursuites facturés facturés 200CHF.

DROITS À L'IMAGE

Les cours de groupe de la petite enfance (*Baby-Maestro, Toddler-Maestro et Mini-Musiciens*) font l'objet d'un enregistrement vidéo systématique à des fins pédagogiques. Ces enregistrements sont exclusivement destinés à un usage interne, notamment pour fournir un compte rendu des activités chaque semaine aux parents participant au cours, ainsi que dans le cadre de formations internes pour les enseignants d'Arca Musica.

Dans le cas où Arca Musica envisagerait d'utiliser ces enregistrements ou des extraits dans ses supports de communication, notamment sur ses sites web ou ses réseaux sociaux, une demande d'autorisation écrite sera préalablement adressée aux parents ou aux tuteurs légaux des enfants apparaissant de manière reconnaissable dans les enregistrements ou les documents relatifs aux cours. Cette autorisation sera sollicitée de manière individuelle et spécifique pour chaque utilisation prévue, conformément aux lois et réglementations en vigueur concernant les droits à l'image et la protection de la vie privée.

Arca Musica s'engage à respecter intégralement les décisions prises par les parents ou les tuteurs légaux concernant l'utilisation des images de leurs enfants, sans exception.

La même condition s'applique également aux autres cours proposés par Arca Musica, qui peuvent faire l'objet d'enregistrements vidéo ou de prises de photos à des fins similaires.

En signant ce contrat, les parents ou les tuteurs légaux reconnaissent avoir été informés des pratiques d'enregistrement vidéo et acceptent les conditions mentionnées ci-dessus relatives à l'utilisation des images de leur enfant.

CLAUSE SUR LA PROTECTION DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Les matériels pédagogiques et l'approche éducative mis en œuvre au sein d'Arca Musica sont le fruit d'une innovation unique, résultant des recherches pédagogiques menées par notre équipe. Toutes les informations relatives aux techniques d'enseignement, ainsi que les matériels fournis par les enseignants de la petite enfance d'Arca Musica, sont considérées comme la propriété exclusive d'Arca Musica. En conséquence, toute utilisation de ces informations doit être préalablement autorisée par écrit par la direction d'Arca Musica. Cette mesure vise à préserver l'intégrité de notre approche pédagogique novatrice et à garantir que notre expertise demeure une ressource précieuse et exclusive au service de notre mission éducative.

ABSENCES

Pour les cours individuels : En cas d'absence de l'enseignant, un cours de rattrapage sera organisé selon l'horaire convenu entre l'élève et le professeur. En revanche, si l'élève est absent, le cours ne sera pas rattrapé et aucun remboursement ni note de crédit ne sera accordé, sauf en cas de force majeure dûment justifiée par un certificat médical.

Pour les cours collectifs : En cas d'absence de l'enseignant, un enseignant remplaçant sera désigné pour assurer le cours à l'heure prévue. En revanche, si un élève est absent, le cours ne sera pas rattrapé, et aucune demande de remboursement ou de note de crédit ne pourra être acceptée.

PROTECTION DES DONNÉES

Arca Musica s'engage à protéger vos données personnelles et ne les partage pas sans votre consentement. Nous respectons les lois sur la confidentialité des données et prenons des mesures pour assurer leur sécurité.

Date et lieu	Signature de l'élève ou du représentant légal